

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **5 août 2024 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Mme Vickie Paradis, greffière-trésorière adjointe

Absences motivées :

M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
-----------------	------------------------------	---------

À 19 h 34, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 8

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2024
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 ACCEPTATION DE LA TERMINAISON DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET CONFIRMATION DE LA PERMANENCE DE M. FRANK LEBLANC AU POSTE DE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS
 - 6.2 ACCEPTATION DE LA TERMINAISON DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET CONFIRMATION DE LA PERMANENCE DE MME BRITANY BOILY AU POSTE D'INSPECTRICE MUNICIPALE
 - 6.3 AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE AVEC LA CAISSE DES JARDINS D'ARVIDA-KÉNOGAMI POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION STRUCTURALE D'UN PONCEAU EN ARCHE TRAVERSANT LE RUISSEAU DUCLOS SITUÉ SUR LE 2E RANG
 - 6.4 ANNULATION ET REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE

7. VOIRIE

7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) N°KUZ22667 – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE ET 4E RANG OUEST

7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°428.24 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX AU CHEMIN DE TOLÉRANCE DU ROYAUME POUR UNE SOMME DE 3 517 \$ ET L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION PAYABLE PAR LES PROPRIÉTAIRES DU SECTEUR POUR EN ASSUMER LE COÛT

8. URBANISME

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 DÉPÔT DU BILAN 2023 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

9.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'EXCAVATION FGL POUR L'INSTALLATION D'UNE FOSSE SEPTIQUE AU POSTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE – PROJET TECQ 2019-2023

9.3 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE RÉMI OUELLET EXCAVATION – TERRASSEMENT POUR L'AJOUT D'UN STATIONNEMENT AU POSTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE – PROJET TECQ 2019-2023

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

10.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE SERVICE CENTRALISÉ DE RÉPONSE AUX APPELS D'URGENCE 9-1-1

11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

11.1 COMMANDITE TOURNOI DE PÊCHE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N°283.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2024

RÉSOLUTION N°284.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE d'exempter la Greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal du 2 juillet 2024;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juillet 2024 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES

RÉSOLUTION N°285.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de juillet 2024, au montant de 77 620,36 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 9 616,04 \$ totalisant la somme de 87 236,40 \$ soient acceptés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 23 juin 2024 au 27 juillet 2024 soient acceptés au montant de 30 337,15 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de juillet 2024 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Le tournoi de pêche annuel de Saint-Charles aura lieu le samedi 10 août 2024.

5. CORRESPONDANCE

Lettre du Ministère des Transports et de la Mobilité durable – lettre d'approbation – ajout du ponceau en arche dans la programmation en voirie locale dans le cadre de la TECQ

Lettre de la ministre des Transports et de la mobilité durable – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Dubuc nous informant qu'une aide financière maximale de 30 000 \$ est accordée à la Municipalité;

Lettre de la ministre des Transports et de la mobilité durable – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Dubuc nous informant qu'une aide financière maximale de 30 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur la route Laberge, le 1^{er} Rang, le 2^e Rang, le 3^e Rang et le 4^e Rang est accordée à la Municipalité;

Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Direction générale des finances municipales et des programmes – approbation du règlement d'emprunt n°427.24 décrétant une dépense de 500 000 \$ et un emprunt de 500 000 \$ pour les travaux de réhabilitation structurale d'un ponceau en arche traversant le ruisseau Duclos situé sur le 2e Rang;

Lettre de La ministre des Affaires municipales et de La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Programme de Transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 – la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget recevra 673 508 \$ pour la réalisation de travaux d’infrastructures municipales admissibles.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 ACCEPTATION DE LA TERMINAISON DE LA PÉRIODE D’ESSAI ET CONFIRMATION DE LA PERMANENCE DE M. FRANK LEBLANC AU POSTE DE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS **RÉSOLUTION N°286.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte, sous la recommandation de la Directrice générale, la terminaison de la période d’essai de M. Frank Leblanc, et ce en date du 12 août 2024;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde le statut d’employé permanent à M. Leblanc et ce à partir du 12 août 2024;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Direction générale à mettre en application les dispositions des divers avantages sociaux prévues à la Politique de travail en vigueur au bénéfice de M. Leblanc;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Direction générale à signer tout document relatif à la confirmation d’emploi à titre permanent de M. Leblanc.

6.2 ACCEPTATION DE LA TERMINAISON DE LA PÉRIODE D’ESSAI ET CONFIRMATION DE LA PERMANENCE DE MME BRITANY BOILY AU POSTE D’INSPECTRICE MUNICIPALE **RÉSOLUTION N°287.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte, sous la recommandation de la Directrice générale, la terminaison de la période d’essai de M^{me} Britany Boily, et ce en date du 20 août 2024;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde le statut d’employé permanent à M^{me} Boily et ce à partir du 20 août 2024;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Direction générale à mettre en application les dispositions des divers avantages sociaux prévues à la Politique de travail en vigueur au bénéfice de M^{me} Boily;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Direction générale à signer tout document relatif à la confirmation d’emploi à titre permanent de M^{me} Britany Boily.

6.3 AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE AVEC LA CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KÉNOGAMI POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION STRUCTURALE D'UN PONCEAU EN ARCHE TRAVERSANT LE RUISSEAU DUCLOS SITUÉ SUR LE 2E RANG
RÉSOLUTION N°288.24

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement n°427.24 décrétant une dépense de 500 000 \$ et un emprunt de 500 000 \$ pour les travaux de réhabilitation structurale d'un ponceau en arche traversant le ruisseau Duclos situé sur le 2e Rang;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé ledit règlement d'emprunt n°427.24 tel que confirmé par la lettre datée du 24 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire contracter un prêt temporaire relié au règlement d'emprunt n°427.24;

CONSIDÉRANT QU' il y va de l'intérêt public;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande à la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami l'ouverture d'un prêt temporaire de 500 000 \$ pour les travaux de réhabilitation structurale d'un ponceau en arche traversant le ruisseau Duclos situé sur le 2e Rang;

QUE la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise, Mme Vickie Paradis, Greffière-trésorière adjointe ainsi que M. Bernard St-Gelais, Maire, à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier avec la Caisse Desjardins d'Arvida.

6.4 ANNULATION ET REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE
RÉSOLUTION N°289.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'annulation de la prochaine séance ordinaire du conseil prévue le mardi 3 septembre 2024;

QUE la séance soit remise à une date ultérieure qui sera communiquée aux citoyens via le site web et la page Facebook de la Municipalité;

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) N°KUZ22667 – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE ET 4^E RANG OUEST **RÉSOLUTION N° 290.24**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget certifie que Mme Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°428.24 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX AU CHEMIN DE TOLÉRANCE DU ROYAUME POUR UNE SOMME DE 3 517 \$ ET L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION PAYABLE PAR LES PROPRIÉTAIRES DU SECTEUR POUR EN ASSUMER LE COÛT **RÉSOLUTION N° 291.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement n°428.24 ayant pour objet de décréter l'exécution de travaux au chemin de tolérance du Royaume pour une somme de **3 517 \$** et l'imposition d'une compensation payable par les propriétaires du secteur pour en assumer le coût.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

8. URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 DÉPÔT DU BILAN 2023 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY RÉSOLUTION N° 292.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil prend acte du Bilan 2023 de la Gestion des matières résiduelles présenté par la MRC du Fjord-du-Saguenay;

9.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'EXCAVATION FGL POUR L'INSTALLATION D'UNE FOSSE SEPTIQUE AU POSTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE – PROJET TECQ 2019-2023 RÉSOLUTION N° 293.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition d'Excavation FGL pour l'installation d'une fosse septique au poste de production d'eau potable, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 15 juillet 2024;

QUE le montant de 9 510 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

9.3 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE RÉMI OUELLET EXCAVATION – TERRASSEMENT POUR L'AJOUT D'UN STATIONNEMENT AU POSTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE – PROJET TECQ 2019-2023 RÉSOLUTION N° 294.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Rémi Ouellet Excavation - Terrassement pour l'ajout d'un stationnement au poste de production d'eau potable, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 17 juillet 2024;

QUE le montant de 5 500 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

10.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE SERVICE CENTRALISÉ DE RÉPONSE AUX APPELS D'URGENCE 9-1-1 **RÉSOLUTION N° 295.24**

CONSIDÉRANT QU' une entente pour le dépôt d'un appel d'offres commun pour un service de centrale d'appels d'urgence 9-1-1 a été signée entre toutes les municipalités locales et la MRC du Fjord-du-Saguenay en avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a permis à la MRC d'octroyer un contrat, pour donner suite à un appel d'offres, à la Ville d'Alma, pour un service d'appels d'urgence 9-1-1 ainsi qu'un service d'appels d'urgence secondaire pour une durée de 5 ans, incluant une période de renouvellement de 2 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service avec la Ville d'Alma est venu à échéance en avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QU' il serait opportun d'octroyer un contrat de gré à gré à la Ville d'Alma afin de poursuivre le service d'appels d'urgence 9-1-1, ainsi qu'un service d'appels d'urgence secondaire pour une durée de 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le centre d'appels 911 de la Ville d'Alma est certifié par le ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le service se paie de façon autonome via les redevances perçues aux télécommunicateurs par l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale proposé ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ; M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR ; M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la Directrice générale à signer l'entente intermunicipale de délégation pour la conclusion d'une entente de services pour un centre d'appels d'urgence 9-1-1.

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

11.1 COMMANDITE TOURNOI DE PÊCHE **RÉSOLUTION N° 296.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde une commandite de 250 \$ au Comité des loisirs pour son tournoi de pêche qui se tiendra le 10 août prochain à la Marina de Saint-Charles-de-Bourget. Le montant offert sera utilisé pour offrir des prix de présence aux jeunes pêcheurs.

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 47 et s'est terminée à 20 h 10;

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Vickie Paradis, Greffière-trésorière adjointe certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 5 août 2024.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M^{me} Vickie Paradis
Greffière-trésorière adjointe